

## Compte rendu de la réunion du SIVOS de POUILLY SUR SAONE du 05 octobre 2015

Le lundi 05 octobre 2015 à 18 h 00, s'est réuni le Conseil Syndical du SIVOS de Pouilly sur Saône, régulièrement convoqué le 28 septembre 2015 par Mme MONOT Laurie, Présidente.

**Présents :** Mme MONOT Laurie, Mme BENIGUEL Christine, M.DELACOUR Sébastien, M. SMARGIASSI Aurélien, M. DERUELLE Thibaut, Mme LONJARET Jocelyne, M. VADOT Franck, M. ROCHE Philippe (suppléant Mme DECHAUD Martine), M.HIRARDOT Dominique (suppléant M.BELORGEY Sébastien).

**Etai(ent) absent(s) :** M. FURET Stéphane,

**Etaient absents excusés :** M. CINQUIN Laurent, Mme DECHAUD Martine (suppléée par M.ROCHE Philippe), M. BELORGEY Sébastien (suppléé par Mr HIRARDOT Dominique), M. CANON Hervé

**Secrétaire de Séance :** SMARGIASSI Aurélien

### **Délibération 1 : Devis tableau numérique**

Mme MONOT rappelle que lors de sa dernière réunion le Conseil Syndical avait décidé de retenir le devis de l'entreprise DISTRI MATIC pour la fourniture d'un tableau numérique interactif à 2 020 € H.T.

Peu de temps après cette réunion, avant que le devis ai été envoyé, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale accompagnée de plusieurs personnes dont Mr ROUGEUX le correspondant numérique de l'Education National, sont venu visiter les écoles.

Lorsque le projet d'achat d'un TBI a été évoqué, le correspondant numérique a insisté sur le fait que les écoles équipées auprès de ce fournisseur rencontraient certains problèmes (logiciels non adaptés, pas de son...) et qui plus est une lumière non adaptée aux enfants.

Mr ROUGEUX a indiqué que l'Education Nationale recommandait le matériel proposé par la société « Image Projetée », mieux adapté aux enfants, compatible avec les logiciels de l'Education Nationale, doté du son...

Un devis a donc été demandé à la société Image Projetée, le devis se monte à 1 938 € H.T. soit 82 € de moins que le devis de Distri Matic.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical décide

- de retirer sa délibération n°18/2015 du 07.09.2015

- de retenir le devis de la société Image Projetée d'un montant de 1938 € H.T. pour l'acquisition d'un tableau numérique interactif.

- d'autoriser la présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **Délibération 2 : Devis pour l'installation des prises internet et téléphone**

Afin de pouvoir installer le TBI, les ordinateurs en fond de classe, et le nouveau téléphone, il convient de faire installer des prises dans les différentes salles. Un devis a été demandé à l'entreprise LAPIERRE qui a réalisé les installations électriques lors de la construction du bâtiment. Les câblages existent dans le grenier, il faut juste descendre des goulottes et installer les prises.

Montant du devis : 875.27 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical autorise la présidente à signer le devis afin que les travaux puissent être réalisés au plus vite.

### **Délibération 3 : Délégation du conseil syndical à la Présidente pour la signature des marchés publics :**

La présidente indique que la passation des marchés publics est une compétence du Conseil Syndical. Elle doit donc être autorisée par le Conseil Syndical pour signer les contrats, les devis ou les actes d'engagement et ce quel que soit le montant du marché.

Afin de faciliter la gestion du syndical au quotidien, le Conseil Syndical peut donner délégation à la présidente en matière de commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La délibération peut prévoir un seuil de travaux ou d'achats au-delà duquel l'assemblée délibérante continue à disposer de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical donne délégation à la présidente pour signer les contrats, les devis ou les actes d'engagement et ce jusqu'à des montants de 1 500 € H.T.

Mme MONOT indique que, pour les investissements, elle enverra un mail à tous les délégués pour obtenir un accord de principe, mais cela évitera de réunir le SIVOS pour prendre une délibération spécifique à chaque fois.

### **Création d'une commission accessibilité**

Mme la présidente indique que le SIVOS aurait dû déposer avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) en préfecture, afin de s'engager à mettre les locaux scolaires aux normes handicapées au cours des 3 années à venir.

Un diagnostic des bâtiments a été réalisé par un cabinet d'expertise. D'après cette expertise, le coût de ces travaux de mise aux normes devrait atteindre au maximum 4000 €, ce qui réparti sur 3 ans, ne devrait pas entraîner d'augmentation du coût de scolarisation à condition de ne pas réaliser d'autres investissements durant cette période.

Afin de rédiger l'Ad'Ap, Mme MONOT souhaiterait constituer une commission accessibilité.

Se proposent : Mr DELACOUR, Mr VADOT, Mme LONJARET, Mr SMARGIASSI et Mme MONOT.

La 1ère réunion est fixée au 12 octobre à 18 h.

Mme MONOT indique qu'elle a sollicité du Préfet un délai supplémentaire pour déposer l'Ad'Ap, mais qu'il conviendrait que celui-ci soit finalisé avant la fin octobre.

### **Questions diverses :**

- Mr le Maire de Pouilly sur Saône demande si les délégués SIVOS des autres communes voient un inconvénient à ce que la commune, ou le CCAS de Pouilly fassent passer des informations relatives aux manifestations organisées à Pouilly sur Saône, par le biais des carnets de liaison. Prochainement, le CCAS organise un défilé et un goûter d'Halloween, et les enfants des communes du SIVOS peuvent se joindre aux enfants de Pouilly. Les délégués SIVOS n'y voient aucun problème, et trouve au contraire très intéressants que les enfants, et les parents soient informés de ce qui se passe à Pouilly sur Saône.

- Mme MONOT indique que Mr CINQUIN devait demander un devis pour la réalisation d'une plaque avec le nom de l'école, mais il aurait besoin d'avoir un ordre d'idée de sa dimension.

Après en avoir délibéré le Conseil syndical indique qu'il faut au moins 1 mètre de large.

- Mme MONOT indique que Mme BERNIER Françoise a été recrutée en tant qu'ATSEM et animatrice en contrat aidé pour remplacer Mme GEY qui avait donné sa démission.

- Les NAP tournent bien, les enfants sont pour la plupart ravis des activités et le bouche à oreille fonctionne car de nouvelles inscriptions sont intervenues pour les prochaines périodes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 45

MONOT Laurie	SMARGIASSI Aurélien	CINQUIN Laurent	DELACOUR Sébastien
BENIGUEL Christine.	DELACOUR Sébastien	ADENOT Florence	DERUELLE Thibaut
ROCHE Philippe	VADOT Franck		